

PROCES-VERBAL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 13

Quorum : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline - M SEGAUD Gilles – Mme GENAUD Françoise – M DUBUISSON Florent - Mme CHABROUX Marie-Ange - M GEOFFROY Dominique – Mme MELET Florence.

Absents excusés : Mmes AUGER Marie-Josèphe – MARIDET Annick – DENIZOT Agnès et M BARLERIN Franck

Absent : M DUJON Fabrice.

Procurations : Mme MARIDET Annick à Mme COUTY Micheline – M BARLERIN Franck à M SEGAUD Gilles – Mme DENIZOT Agnès à M GEOFFROY Dominique.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 juillet 2024

Secrétaire de séance : M DUFOURD Jean-Pierre

DECISIONS DU MAIRE PORTEES A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LOCATION DU LOGEMENT SITUE « 25 RUE GENERAL DE GAULLE »

Le Maire de LE DONJON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 2020.07.24/007 en date du 24 juillet et n° 2022.01.27/004 en date du 27 janvier 2022 portant délégations d'attribution en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'alinéa 05

Considérant la vacance du logement situé « 25 Rue du Général de Gaulle »

Considérant la demande de location de M et Mme GRANDJACQUOT Marcel et Denise

DECIDE

Article 1 : de louer le logement situé « 25 Rue du Général de Gaulle » à compter du 01 juillet 2024, à M et Mme GRANDJACQUOT Marcel et Denise, pour un loyer mensuel de 400.00 €, payable d'avance au SGC DE MOULINS – 14 Rue Aristide BRIAND – 03405 YZEURE Cedex. Le montant du loyer sera révisé chaque année au 1^{er} mars (indice du 3^{ème} trimestre) en fonction des variations de l'IRL. Se rajoutent en plus les charges de TEOM.

Article 2 : de fixer la caution à 400.00 €, payable à l'entrée dans les lieux, au SGC de d'YZEURE.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

RODP ORANGE 2024

Le Maire de LE DONJON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 2020.07.24/007 en date du 24 juillet et n° 2022.01.27/004 en date du 27 janvier 2022 portant délégations d'attribution en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'alinéa 02.

Considérant qu'il y a lieu de fixer la redevance d'occupation du domaine routier due par ORANGE au titre de l'année 2024,

Considérant que la commune compte 17.267 kms d'artères aériennes et 19.520 kms d'artères en sous-sol,

Considérant que le tarif de base est de 40 € pour le km d'artères aériennes, et 30 € pour le km d'artères en sous-sol,

Considérant que le coefficient d'actualisation est fixé à 1.609 pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1 : de fixer la RODP ORANGE 2024 à 2 053.53 €.

Le détail du calcul se décompose comme suit :

ARTERES AERIENNES : $17.267 \times 40 \text{ €} \times 1.609 = 1\,111.30 \text{ €}$

ARTERES EN SOUS-SOL : $19.520 \times 30 \text{ €} \times 1.609 = 942.23 \text{ €}$

TOTAL DU PAR ORANGE : 2 053.53 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DEVIS SIGNES PAR M LE MAIRE PORTES A LA CONNAISSANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DEVIS	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
24.04.2024	UCAL Nature et Jardin	Guide chaine tronçonneuse et chaine	107.80 €
16.05.2024	CERTEUROPE	Certificats dématérialisation délibérations	432.00 €

23.05.2024	GARAGE DU DONJON	Remplacement kit distribution véhicule communal	429.37 €
05.06.2024	ECHOPPE	Vêtements de travail personnel communal	619.92 €
06.06.2024	FABREGUE	Fournitures administratives	130.40 €
06.06.2024	DETERCENTRE	Produits d'entretien	732.06 €
10.06.2024	WURTH	Fournitures services techniques	92.10 €
10.06.2024	GTR Equipement	Fourniture signalisation verticale	326.66 €
11.06.2024	SOROFI	Remplacement chasses d'eau CSC	223.03 €
11.06.2024	SETIN	Fournitures services techniques	106.74 €
13.06.2024	SETIN	Achat d'une perceuse visseuse	241.63 €
20.06.2024	SETIN	Fournitures services techniques	138.50 €
09.07.2024	DIRECT SIGNALETIQUE	Panneaux de direction lieux-dits	434.26 €

DECISIONS DU MAIRE PORTEES

A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N° INSEE : 03103	COMMUNE Le DONJON	Exercice 2024
------------------	-------------------	---------------

**DECISION DE L'ORDONNATEUR
VIREMENT DE CREDIT N° 3**

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024
ID : 003-210301032-20240528-VC_2024_03-BF

Guy LABBE, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Conseil Municipal.
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : ANNULATION TITRE REGIE CAMPING 2020

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61524 (011) : Bois et forêts	-2 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antéri	2 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

N° INSEE : 03103	COMMUNE Le DONJON	Exercice 2024
------------------	-------------------	---------------

DECISION DE L'ORDONNATEUR
VIREMENT DE CREDIT N° 4

Guy LABBE, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Le Conseil Municipal.
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Le Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : Annulation titres sur exercices antérieurs

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024 Publié le 05/07/2024 <i>S LABBE</i> ID : 003-210301032-20240705-VC_2024_004-BF

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61524 (011) : Bois et forêts	-6 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antéri	6 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

N° INSEE : 03103	COMMUNE Le DONJON	Exercice 2024
------------------	-------------------	---------------

DECISION DE L'ORDONNATEUR
VIREMENT DE CREDIT N° 5

Guy LABBE, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Le Conseil Municipal.
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Le Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : Matériel services techniques

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024 Publié le 05/07/2024 <i>S LABBE</i> ID : 003-210301032-20240705-VC_2024_005-BF

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2157 (21) - 614 : Matériel et outillage techniq	1 000,00		
2188 (21) - 610 : Autres immobilisations corp	-1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 MAI 2024

Le procès-verbal est adopté à la majorité

Pour : 12 – Contre : 0 – Abs : 1 (Mme COUTY – absente à la réunion du 23.05.2024)

**Vente d'une parcelle de terrain sise « Le Plessis »
à la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire**

M le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement d'un espace de jeux extérieur pour la future micro-crèche communautaire, la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire a décidé d'acquérir les deux parcelles de terrain à la commune. Le 23 mai dernier, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour céder le terrain à 2.50 € le M².

Suite au bornage réalisé le 30 mai dernier, M le Maire explique qu'il serait nécessaire de déterminer le prix définitif.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 13 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Fixe le prix de vente des deux parcelles cadastrées AN n° 450, et AN N° 52, sises « Le Plessis », d'une contenance respective de 294 M² et 226 M², à 1 300 € (mille trois cents euros),
 - Autorise M le Maire à signer tout document utile et notamment l'acte de vente
-

Vente d'une parcelle de terrain sise « 29 Rue Victor HUGO »

M le Maire rappelle à l'assemblée que M et Mme BOURACHOT Marcel sont propriétaires d'un garage bâti sur du terrain communal. Il leur avait donc proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AL 542. Maintenant que le bornage est réalisé, il serait nécessaire de fixer le prix de vente définitif.

M le Maire indique que M et Mme BOURACHOT sont d'accord pour acquérir le terrain à 5 € le M².

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 13 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Fixe le prix de la parcelle cédée à M et Mme BOURACHOT Marcel, d'une contenance de 86 M², à 430 € (Quatre cent trente euros),
 - Autorise M le Maire à signer tout document utile et notamment l'acte de vente chez Maître HEMERY, Notaire à LE DONJON.
-

**Seconde constatation de concessions funéraires
en état d'abandon dans le cimetière communal**

M le Maire rappelle qu'une procédure de reprise des concessions abandonnées, dans le cimetière communal a été initiée en 2022.

Il explique que les concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, donnent aux communes la faculté de reprendre

les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que la liste des concessions annexées à la présente délibération ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, lesdits état dûment constaté le 13.01.2023 et le 22.05.2024 ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière ;

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 13 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Autorise M le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions annexées à la présente délibération en état d'abandon.
- Autorise M le Maire à signer tout document utile.
- Charge M le Maire de l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

N° : **1** Ilot 1

Concédé à : COTTENET Louis

Acte de concession du 10/11/1979 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

N° : **7** Ilot 1

Concédé à : CIMETIERE Ep. REBOURCEAU

Acte de concession du 14/09/1931 durée : 100 ans Echéance :
13/09/2031

Personne(s) inhumée(s) : REBOURCEAU Joseph

REBOURCEAU Renée Madeleine

N° : **12** Ilot 6

Concédé à : BICHET SPARAT

Acte de concession du 18/06/1942 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :DECANTE Ep. SPERAT Marie-Gabrielle 1842-1912

SPERAT Marie Françoise -17/09/1882

SPERAT Quintien 1843-1895

N° : 21 Ilot 6

Concédé à :GUERET Gilbert

Acte de concession du 24/08/1986 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :DERVILLE Ep. LAMOTTE Marie 25/02/1877-09/01/1915

LAMOTTE François Xavier -19/08/1926

LAMOTTE Martin 1803-02/06/1880

N° : 39 Ilot 6

Concédé à :INCONNU - 39

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :BIESSE Ep. CHAVIGNON Gilberte 1852-1945

BOURACHOT Ep. CHAVIGNON Claudine 27/09/1812-
19/07/1891

CHAVIGNON Antoine 17/09/1806-22/09/1892

CHAVIGNON Louis 1848-1901

CHAVIGNON Louis 1887-1914

CHAVIGNON Pierre François -31/08/1916

62 Ilot 5

INCONNU - 62

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :DARBELET Benoit 1851-1915

DESMOLLES Ep. PAGNARD Jeanne 1907-1987

PAGNARD Bernard -06/02/1947

N° : 64 Ilot 5

Concédé à :INCONNU - 64

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :DAVRILLON Paul 1841-1923

RESSOT Ep. DAVRILLON Anne 1841-1916

N° : 66 Ilot 5

Concédé à :MERCIER Jean-marie

Acte de concession du 31/01/1978 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :CROUZIER Ep. MERCIER Maria 1832-1922

MERCIER Claude Louis 1820-1870

MERCIER Pierre 1855-1915

N° : 73 Ilot 4

Concédé à :NAVETAT Ep. RONDEPIERRE Marguerite

Acte de concession du 05/09/1952 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : NAVETAT Ep. RONDEPIERRE Marguerite 1870-1953

RONDEPIERRE Jacques -25/07/1935

N° : 80 Ilot 4

Concédé à :INCONNU - 80

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : GUY Ep. TECHE Marie -15/09/1934

TECHE Joseph -25/04/1935

N° : 92 Ilot 4

Concédé à :LITOUX André

Acte de concession du 22/04/1954 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :DESCHAMP Antoine 09/08/1866-11/01/1951

MAUPAS Ep. DESCHAMP Benoit 1880-19/04/1954

N° : 103 Ilot 4

Concédé à :CHARRONDIERE Ep. VIROT Madeleine

Acte de concession du 27/09/1949 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : CHARRONDIERE Madeleine 1873-

1957 VIROT Benoit -28/05/1913

N° : 104 Ilot 4

Concédé à : DRIJARD Ep. VIROT Jeanne

Acte de concession du 19/09/1949 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : VIROT Pierre 1897-14/09/1949

N° : 105 Ilot 4

Concédé à : THEVENOUX Benoit

Acte de concession du 27/07/1949 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : PICARD Ep. THEVENOUX Marguerite 1889-25/07/1949

THEVENOUX Benoit 1881-1975

127 Ilot 3

BERTHIER Jean

Acte de concession du 29/01/1942 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : RAJOT Jean -21/01/1942

RAJOT Ep. BERTHIER Pierrette 1894-1976

SOUCHON Ep. RAJOT Marie 1873-1956

N° : 128 Ilot 3

Concédé à : COMBARET Pierre

Acte de concession du 19/09/1941 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : COMBARET Pierre 06/01/1876-24/01/1946

GELIN Ep. COMBARET Claudine 1880-1956

N° : 130 Ilot 3

Concédé à : INCONNU - 130

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : CHAPUIS Ep. GUERAUD Jeanne 1887-1967

N° : 165 Ilot 2

Concédé à : DEROT Jean

Acte de concession du 21/05/1980 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

N° : 173 Ilot 1

Concédé à :CROCHET Ep. IMBERT Marie-louise

Acte de concession du 12/05/1951 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : MARCHAND Paulette 1918-1950

N° : 176 Ilot 1

Concédé à :LECUYER Ep. GIROD Annette

Acte de concession du 02/12/1914 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : GIROD Jean Joseph Paul -06/01/1897

GIROD Marie Marguerite -17/06/1905

LECUYER Ep. GIROD Annette -08/01/1923

LECUYER Mathilde -01/12/1914

N° : 184 Ilot 1

Concédé à :INCONNU - 184

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : SOEUR EULALIE -01/07/1894

N° : 192 Ilot 1

Concédé à :INCONNU - 192

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 240 Ilot 3

Concédé à :HILARION Marie

Acte de concession du 12/12/1936 durée : 100 ans Echéance :
11/12/2036

Personne(s) inhumée(s) :HILARION Jean 1865-1906

HILARION M 1889-1914

LAFORÉT Ep. HILARION Marie -11/12/1936

253 Ilot 3

INCONNU - 253

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : CHERVIER Ep. MERCIER Marie-Louise 1868-
1942 MERCIER Louis 1862-1945

N° : 28b Ilot 6

Concédé à :INCONNU - 28B

Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 28q Ilot 6

Concédé à :INCONNU - 28Q

Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 28t Ilot 6

Concédé à :INCONNU - 28T

Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 344 Ilot 3

Concédé à :INCONNU - 344

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :GRIZIAUX Benoit 1877-1944

GRIZIAUX Benoite 1884-1950

N° : 355 Ilot 3

Concédé à :DUMOUX François

Acte de concession du 04/04/1960 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : CHARRONDIERE Ep. DUMOUX Marie 1875-
1960 DUMOUX François 1870-1953

N° : 362 Ilot 3

Concédé à :CHARRONDIERE Ep. CHEVENIER Marie

Acte de concession du 18/04/1944 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : CHEVENIER Jean 14/06/1870-21/01/1915

N° : 372 Ilot 4

Concédé à : PERCET Jean

Acte de concession du 08/05/1946 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : CHARASSE Ep. DAUMUR Marie -13/07/1949

DAUMUR Pierre antoine 25/09/1879-26/04/1946

N° : 376 Ilot 4

Concédé à : BERGER Albert

Acte de concession du 18/11/1970 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : BERGER Albert 1908-1991

392 Ilot 4

SOUCHARD François

Acte de concession du 08/05/1948 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : SOUCHARD Pierre -09/05/1921

N° : 397 Ilot 4

Concédé à : INCONNU - 397

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : non connues

N° : 407 Ilot 4

Concédé à : COULON Jean

Acte de concession du 23/04/1938 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : COULON Jean Marie 1885-1948

COULON Maurice 19/08/1910-20/04/1938

MAURICE Ep. COULON Marguerite 1888-1963

N° : 428 Ilot 3

Concédé à : BEY Joseph

Acte de concession du 11/08/1931 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :CARON François 1886-1931

MERIGOT Ep. CARON Marguerite 1893-1980

MORDANT Ep. CARON Marie 1862-1921

N° : 430 Ilot 3

Concédé à :COULPIED Ep. COULPIED

Acte de concession du 25/11/1931 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : COULPIED Pierre -11/05/1931

N° : 448 Ilot 3

Concédé à :DUCLAIROIR Joseph

Acte de concession du 30/07/1948 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :DUCLAIROIR Gilbert 1849-1923

DUCLAIROIR Louis 1874-1948

PERISSE Ep. DUCLAIROIR Joséphine 29/03/1847-
31/05/1920

RAQUIN Ep. DUCLAIROIR Joséphine 1882-1953

N° : 454 Ilot 3

Concédé à :FOURNIER Louise

Acte de concession du 15/05/1909 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : FOURNIER Ep. TAIN Anne -14/05/1909

N° : 461 Ilot 4

Concédé à :CROUZIER Barthélémy

Acte de concession du 29/11/1890 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : GAILLARD Ep. CROUZIER Jeanne -23/09/1890

N° : 462 Ilot 4

Concédé à :INCONNU - 462

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : REIGNEAUD Alexandre 1780-1854

REIGNEAUD Edouard 1812-1886

REIGNEAUD Paul 1856-1890
VERNOY Geneviève 1792-1852

464 Ilot 4

LAGARDETTE Arthur

Acte de concession du 26/01/1900 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : DESJOYAUX Ep. MEPLAIN Marie 1841-1909

MEPLAIN Denis Ernest 1836-1900

MEPLAIN Louis 1869-1891

N° : **473** Ilot 4

Concédé à : ALLOARD Henri Auguste

Acte de concession du 10/11/1910 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : DELORME Ep. GERBE Françoise 1837-1910
GERBE Denis 1828-1890

N° : **488** Ilot 5

Concédé à : ROUGERON Philibert

Acte de concession du 08/06/1928 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : BOUDOT Ep. ROUGERON Victorine 1857-1931
ROUGERON Philibert -1929

N° : **489** Ilot 5

Concédé à : SEGAUD François

Acte de concession du 07/11/1927 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : SEGAUD François 1867-1940

SEGAUD Joséphine 1873-1949

SEGAUD Marie 1902-1941

N° : **503** Ilot 2

Concédé à : GAME Ep. DARBELET Jeanne

Acte de concession du 30/10/1929 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

N° : **507** Ilot 2

Concédé à : CHARRIER François

Acte de concession du 10/05/1927 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :BUISSON Jacques -10/05/1927

ROTAT Ep. BUISSON Pierrette -18/11/1930

N° : 509 Ilot 2

Concédé à :INCONNU - 509

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :LERRET Pierre 1864-1927

VERNISSE Ep. LERRET Berthe 1871-1925

N° : 532 Ilot 5

Concédé à :INCONNU - 532

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : BERTRAND Jules -29/08/1910

N° : 535 Ilot 5

Concédé à :INCONNU - 535

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :DAUMUR Louise 1871-1956

538 Ilot 5

INCONNU - 538

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 539 Ilot 5

Concédé à :INCONNU - 539

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 550 Ilot 5

Concédé à :INCONNU - 550

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : BONNEFOY Georges -25/12/1931

N° : 561 Ilot 5

Concédé à :INCONNU - 561

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 633 Ilot 5

Concédé à :MAGNIEN Roger

Acte de concession du 24/05/1966 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :LARUE Jacques 1892-1966

VALLETTE Ep. LARUE Antoinette 1896-1983

N° : 662 Ilot 5

Concédé à :FOURNIER Ep. TAIN Anna

Acte de concession du 16/09/1907 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : FOURNIER Marie Julienne -15/09/1907

N° : 689 Ilot 5

Concédé à :BEZARD Charles

Acte de concession du 20/07/1953 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :CHOPIN Antoine 01/04/1870-30/03/1938

VALDET Ep. CHOPIN Anaïs 1873-17/07/1953

N° : 690 Ilot 5

Concédé à :ROBLET Alphonse

Acte de concession du 17/07/1958 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : BAYON Ep. RESSOT Marie 1828-1914

N° : 691 Ilot 5

Concédé à :INCONNU - 691

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :D'HIER Louis 1841-1913

D'HIER Paul Henri 1899-1979
DAVRILLON Ep. D'HIER Marie 1866-1946

702 Ilot 5

CRAMPEIX François

Acte de concession du 02/11/1956 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : VERGNAUD Ep. CRAMPEIX Jeanne Marie -20/11/1955

N° : 726 Ilot 6

Concédé à :INCONNU - 726

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : THEVENET Catherine -27/06/1905

N° : 792 Ilot 6

Concédé à :AUROUX Joseph

Acte de concession du 03/01/1929 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) :RAQUIN Jean -02/01/1929

N° : 793 Ilot 6

Concédé à :INCONNU - 793

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 807 Ilot 6

Concédé à :INCONNU - 807

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 832 Ilot 2

Concédé à :INCONNU - 832

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : SPACZINSKY Joseph 1907-1963

N° : 853 Ilot 2

Concédé à :INCONNU - 853

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 854 Ilot 2

Concédé à :INCONNU - 854

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : RONDEPIERRE Maurice 1931-1975

N° : 858 Ilot 2

Concédé à :INCONNU - 858

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :LARUE Antoine 1862-1921

873 Ilot 2

MATHERAS Henri

Acte de concession du 11/03/1978 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : MATHERAS Antonia -16/05/1912

MATHERAS Léon -17/02/1921

MATHERAS Henri -07/05/1922

SARTARIN Ep. MATHERAS Marie 1872-1941

N° : 889 Ilot 2

Concédé à :MENARD D'HALINGHEN

Acte de concession du 31/12/1900 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : DE MENARD D'HALINGHEN Léopold

N° : 915 Ilot 1

Concédé à :INCONNU - 915

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : PORTERAT Blaise 1879-1948

N° : 916 Ilot 1

Concédé à :INCONNU - 916

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :non connues

N° : 962 Ilot 1

Concédé à :INCONNU - 962

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : NAVETAT Jacques 1869-1946

N° : 985 Ilot 1

Concédé à :INCONNU - 985

Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) :JACQUET Jean -07/03/1912

MEUNIER Ep. JACQUET Claudine -30/03/1924

N° : 1036 Ilot 1

Concédé à :GUILLON Pauline

Acte de concession du 02/12/1986 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : BONNICHON Ep. DEVAUX Jeanne 1868-1947
DEVAUX Claude 1866-1937

DEVAUX Ep. LALLIAS Claudine 1895-1934

Inscription, conservation et déclassement de chemins au PDIPR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite d'un agent du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal du 26 juin 1984, 5 avril 2001 et du 8 novembre 2005 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation :

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 13 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- S'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent
- Au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :
 - Demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

2- chemin des Planfois à la Tour de Laboutrousse et aux Martins

3- chemin des Bouquillons à la Tour de Laboutrousse

5- chemin de la Barbaude aux Bruyères

6- chemin des Paires à Bouchardière

9- chemin rural des Planfois aux Bouquillons

10- chemin rural du Buis à la Tour de la Boutresse et aux Martins

- Demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

11- chemin des Baillons aux Vignes (partiellement ouvert)

12- chemin de la Forêt à la RD 994

13- chemin de Gibe à Milatière

14- chemin de Peutet

15- chemin des Grands Gateliers (non ouvert)

16- chemin des Maréchaux

17- chemin de la Loge aux Fourniers et aux Potiers

18- chemin de la Borde

19- chemin des Vichys

▪ Demande le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 1- chemin des Bouquillons au Donjon (revêtu)
- 4- chemin de Barrais Bussolles au Donjon (revêtu)
- 7- chemin rural du Bout du Monde au Donjon (revêtu)
- 8- chemin rural des Vignes (revêtu)

**✘ RESUME DES PRECISIONS APORTEES – QUESTIONS POSEES - OPINIONS
EXPRIMES AVANT DELIBERATION :**

→ M GEOFFROY précise que ce ne sont que des chemins communaux.

**Convention relative au versement d'un fonds de concours 2024-2026 par la communauté
de communes Entr' Allier Besbre et Loire**

M le Maire rappelle que par délibération en date du 23.05.2024, il a été autorisé à déposer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire, pour la période 2024-2026.

Il explique que la demande a reçu un avis favorable lors du conseil communautaire du 24 juin 2024 et qu'il serait donc nécessaire de signer une convention de partenariat définissant les différences modalités d'exécution.

VOU S'AGIT D'UN EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 13 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Autorise M le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours 2024-2026, ainsi que tout autre document utile.
-

**Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables
sur le territoire communal**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables ;
M le Maire, après avoir consulté les organes délibérants de l'EPCI dont il est membre, à savoir la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 28.06.2024 au 10.07.2024 selon les modalités suivantes : *publication sur le site internet et page FB de la commune invitant les personnes ayant des remarques ou observations à venir les formuler en mairie aux jours et heures d'ouverture.*

Les zones concernées sont les suivantes :

- Type d'énergie 1 : Solaire – parc au sol :
 - Parcelle A 476, d'une superficie de 32 000 M², sise « l'Épine » et appartenant à la commune de LE DONJON
 - Parcelle AN 460, d'une superficie de 9 933 M², sise « L'Épine » et appartenant au SIVOS de la Région du DONJON.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ :

Pour : 10 – Contre : 02 (Mme DENIZOT et M GEOFFROY) – Abstentions : 01 (Mme MELET)

- Définit comme zone d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones indiquées ci-dessus et en annexe.
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à M le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de l'Allier, via l'intercommunalité qui dispose des moyens SIG, ainsi qu'à la communauté de communes EABL, dont la commune est membre.

Identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

Annexe à la délibération n°11.07.2024/006-Commune de LE DONJON

En application de la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

DEPARTEMENT : ALLIER – 03	EPCI : Entr'Allier Besbre et Loire
COMMUNE : LE DONJON	
CONTACT : LABBE Guy – Maire – 04-70-99-72-06	
ZONAGE APPROUVE LE 11/07/2024 EN CONSEIL MUNICIPAL	
(Délibération et compte-rendu de la consultation du public en annexe du présent document)	

Les ZADER peuvent concerner du foncier public ou privé.

1 – Solaire : parcs au sol

Min. 10 ha pour l'agrivoltaïsme, min. 3 ha pour le solaire au sol.

N° parcelle(s)	Zonage (urbanisme)	Superficie	Propriétaire	ENR ciblée(s)	Justification	Vigilances environnementales et paysagères
A 476	A (Agricole)	32 000 M ²	Commune LE DONJON	Photovoltaïques	Terrain non exploitable	STEP à proximité
AN 460	Nt (Zone naturelle touristique)	9 933 M ²	SIVOS de la Région du Donjon	Photovoltaïques	Ancien terrain de sport du collège	Collège à proximité

2 – Solaire : photovoltaïque ou thermique en toiture 3 – Ombrières de parking – Min. 500 m²

N° parcelle(s)	Zonage (urbanisme)	Superficie	Propriétaire	ENR ciblée(s)	Justification	Vigilances environnementales et paysagères

4 – Géothermie

N° parcelle(s)	Zonage (urbanisme)	Superficie	Propriétaire	ENR ciblée(s)	Justification	Vigilances environnementales et paysagères

5 – Méthanisation

N° parcelle(s)	Zonage (urbanisme)	Superficie	Propriétaire	ENR ciblée(s)	Justification	Vigilances environnementales et paysagères
Sans objet						

6 – Bois-énergie

N° parcelle(s)	Bâtiment(s) concerné(s)	Propriétaire	ENR ciblée(s)	Justification	Vigilances environnementales et paysagères
Sans objet					

5 – Récupération chaleur fatale

N° parcelle(s)	Bâtiment(s) concerné(s)	Propriétaire	ENR ciblée(s)	Justification	Vigilances environnementales et paysagères
Sans objet					

6 – Eolien

	N° parcelle(s)	Zonage (urbanisme)	Superficie	Propriétaire	ENR ciblée(s)	Justification	Vigilances environnementales et paysagères
Sans objet							

7 – Hydroélectricité

	N° parcelle(s)	Cours d'eau	Superficie	Propriétaire	ENR ciblée(s)	Justification	Vigilances environnementales et paysagères
Sans objet							

**Convention protection des données à caractère personnel
Délégué à la protection des données mutualisé**

M le Maire rappelle que la commune a fait le choix d'adhérer au service de protection des données à caractère personnel mis en place par l'ATDA, depuis le 1^{er} janvier 2019.

La convention donnant accès à ce service est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. Il serait donc nécessaire de renouveler l'adhésion de la commune par le biais d'une nouvelle convention établie pour 4 ans.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 13 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Autorise M le Maire à signer la présente convention avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2028, qui sera ensuite renouvelable par tacite reconduction.

La séance est levée à 21 heures 20

Le Maire,

Guy LABBE



Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre DUFOURD